

Communiqué de presse

La réforme de la formation initiale doit mener à une revalorisation du métier d'enseignant ! La réforme de la formation initiale doit garantir l'existence d'un vrai master en 4 ans capable d'atteindre le niveau 7 de certification du Cadre européen des certifications !

Le front commun syndical est convaincu de la nécessité d'une réforme de la formation initiale des enseignants dans la perspective de la réussite du Pacte d'excellence et d'une revalorisation du métier d'enseignant tant au niveau du renforcement de leurs connaissances et de leurs compétences qu'au niveau barémique.

Malheureusement, en modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale, la ministre de l'Enseignement supérieur et le Gouvernement de la FWB s'approprient à en réduire considérablement la portée en renouant avec une conception obsolète de la formation à et par la pratique (stages), pourtant critiquée à la fois par la recherche et par les formateurs d'enseignants.

La concentration de l'essentiel des stages sur la dernière année de formation réduit la réforme de la formation initiale des enseignants à une année de plus pour faire des stages et un mémoire, comme si les stages servaient à clôturer la formation théorique plutôt que de s'y articuler du début à la fin de la formation. Or, un des points forts de l'allongement de la formation des enseignants prévue dans le décret du 7 février 2019 était de permettre à la fois de renforcer leurs acquis théoriques et de mieux les articuler à la formation par et à la pratique (voir annexe). De même, en supprimant le bac enseignement en section 4, la ministre de l'Enseignement supérieur rompt avec l'idée de l'unicité du métier. Dès lors, la formation à l'enseignement au niveau universitaire reste une option qui suit une formation disciplinaire au lieu de se placer directement dans la perspective du métier. Il faut laisser aux Hautes Écoles qui le souhaitent la possibilité d'organiser des bacs en section 4 plutôt que de les supprimer. L'allègement des normes de la co-diplomation entre les Hautes Écoles et les universités et la suppression de la plupart des masters de spécialisation, affaiblit la revalorisation du métier d'enseignant en renonçant à faire de la formation un vrai master de niveau 7 du cadre européen des certifications.

Le front commun syndical dénonce aussi le timing insupportable qui leur est imposé pour l'adoption d'un texte aussi important pour l'ensemble de notre système d'enseignement en diffusant ce texte pendant les vacances académiques, rendant toute consultation de la base impossible !

Pour ces raisons, le front commun syndical :

- S'oppose aux modifications apportées par l'avant-projet de décret proposé par la ministre de l'Enseignement supérieur et le Gouvernement de la FWB.
- S'oppose à la concentration des stages sur la fin du cursus.
- Souhaite conserver le bachelier en enseignement section 4.
- Exige le maintien d'un équilibre cohérent qui garantisse le respect de l'expertise de chacun des opérateurs de formation dans le cadre des co-diplomations.
- Exige que les masters de spécialisation soient organisés dans les plus brefs délais.
- Plus généralement, exige le retrait de toutes les modifications prévues dans l'avant-projet de décret qui contribuent à affaiblir la revalorisation du métier.

Annexe : L'allongement de la formation initiale des enseignants ne peut se réduire à l'ajout d'une année de pratique !

Le report de l'essentiel des stages en 4^e année empêche une articulation théorie pratique tout au long de la formation pourtant essentielle pour permettre aux futurs enseignants de donner du sens à leurs apprentissages et de se construire une identité professionnelle forte ancrée à la fois dans les apports théoriques et pratiques. En effet :

1. Une réelle articulation entre théorie et pratique doit se faire dès la première année et tout au long de la formation. Comme le démontre la recherche en formation, il ne s'agit pas seulement d'articuler les deux, mais de penser formation théorique et pratique dans une véritable alternance. C'est dans cette alternance systématique que la formation fait sens et cela dès la 1^{ère} année et même dès le début de la 1^{ère} année. Et cela, contre l'opinion répandue qu'il faut d'abord connaître la théorie avant de pouvoir l'appliquer.
2. Les stages ont aussi la fonction de permettre à l'étudiant de se forger peu à peu une identité professionnelle. Cette élaboration comporte de nombreuses ruptures avec des représentations portées par les étudiants. Ce travail demande vraiment des allers-retours entre la pratique sur le terrain et l'analyse, la théorisation en classe. C'est pourquoi, il est indispensable que cette élaboration commence dès la première année, tenant compte bien sûr du rythme des acquis de la formation.
3. Pour que les stages aient un rôle dans la formation professionnelle des étudiants, ils doivent multiplier des expériences différentes et faire en sorte que les débriefings théoriques soient peu éloignés des expériences. Il est donc préférable pour leur formation de recourir à de nombreux stages relativement courts et répartis sur l'ensemble de leur formation que de concentrer de longs stages sur la 4^e année.
4. Commencer la formation par un forcing théorique de base en 1^{ère}, outre que cela ne permettrait pas l'articulation théorie pratique lors de la première année, risque aussi de renforcer la sélection des étudiants qui voudraient devenir enseignants mais pour lesquels le lien avec la pratique est une porte d'entrée vers la théorie.
5. Cette idée d'une 4^e année qui regrouperait l'essentiel des stages, outre qu'elle n'est souhaitée par aucune Haute École, semble correspondre à la volonté de répondre à d'autres enjeux que ceux de la qualité de la formation des futurs enseignants :
 - a. Les écoles font des difficultés à l'accueil des stagiaires surtout en début de cursus parce que ces stagiaires font plus « d'erreurs » et sont moins « utiles » en classe. Néanmoins, si on commence les stages plus tard, ils feront autant d'erreurs mais plus tard. En effet, si on pense que c'est en se confrontant avec la pratique (et donc en faisant des « erreurs », qu'on peut donner du sens à ses apprentissages théoriques, il faut admettre que ces étudiants ne soient ni dès le départ, ni toujours, performants dans les stages. Ou alors il faut renoncer à cette forme d'apprentissage. Par contre, si on veut promouvoir cette forme d'apprentissage, il serait possible de faciliter l'accueil dans les écoles en revalorisant le statut, la rémunération et la formation des maîtres de stage, parce que ce serait reconnaître le travail en plus que constitue un vrai accueil de stagiaire et cela favoriserait la qualité de ce travail.
 - b. Les écoles risquent d'être demandeuses de stagiaires de 4^e année pour faire face à la pénurie. D'une part, ce n'est pas comme cela qu'on réduira la pénurie, d'autre part, ce serait dévoyer les stages pour lesquels l'encadrement pédagogique est une condition impérieuse sous peine de n'avoir aucun intérêt pour la formation, voire un effet démobilisant ou contreproductif. Il serait inacceptable que, pour des raisons de pénurie, on remplace les enseignants manquants par des étudiants en cours de formation.